

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 3
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mmes Anne BEGO, Isabelle GUILLET, HOUEIX Marie-Thérèse, LOYER Roselyne, PINIER Marie-Pierre, Brigitte MAGRE MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, Mmes JAGUT Nolwenn, LUCAS Sabrina, GARCON Bénédicte, MM. MADIOT Régis, HAETJENS Vincent.

ABSENTS EXCUSES : M. Ludovic HAUROGNÉ qui a donné pouvoir à Gildas POSSEME, M. Franck MAGNEN qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GALUDEC, M. Romain JACOB qui a donné pouvoir à M. Rémy ONIMUS. M. Benoît LE PIOLET

Le conseil municipal désigne Gildas POSSEME comme secrétaire de séance. Le maire donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

Jean-Pierre GALUDEC informe le conseil municipal que la délibération n°2 concernant l'attribution des marchés de travaux de l'extension de la salle des sports est reportée au conseil du mois de juillet en raison d'un vice de forme.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2024

Rénovation thermique des vestiaires et extension de la salle des sports : fonds de concours Questembert Communauté

Cabinet médical : avenants aux marchés de travaux

Programme de voirie 2024 : adoption et demande de subvention

Gestion de la cantine : reconduction de la convention de mise à disposition du personnel de l'OGEC de l'Ecole Saint Gentien pour l'année Scolaire 2024-2025

Gestion de la cantine : adoption des tarifs pour la rentrée 2024-2025

Gestion de la cantine : adoption du règlement intérieur

Gestion de la garderie périscolaire : proposition de reconduction de la convention de mise à disposition du personnel de l'OGEC de l'Ecole Saint Gentien pour l'année scolaire 2024-2025

Gestion de la garderie périscolaire : adoption de tarifs pour la rentrée 2023-2024

Gestion de la garderie périscolaire : adoption de règlement intérieur

Eclairage public : programme de remplacement de 64 luminaires - Convention Morbihan Energie – opération n°56171C2024001

Eclairage public : programme de remplacement de 16 luminaires - Convention Morbihan Energie – opération n°56171C2023013

Finances : demande de subvention du Groupement des agriculteurs biologiques pour l'organisation de la Fête du lait

Salon du livre jeunesse : convention tripartite 2024-2026

Population : convention enquête famille de l'INSEE

Location de salle : demande de gratuité pour la réunion annuelle des bénévoles de la communauté des paroisses de Questembert

2024.04.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 27 mars 2024.

2024.04.02 : Rénovation thermique des vestiaires et extension de la salle des sports : fonds de concours Questembert Communauté

Le conseil municipal a décidé par délibération du 08 mars 2023 la réalisation des travaux de la salle des sports. Chaque année, Questembert Communauté propose aux communes de bénéficier d'un fonds de concours au titre de l'ADS. Pour l'année 2024, la commune peut prétendre à 10 200€.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Permis de construire : 15 septembre 2023
- Etablissement des PRO : automne 2023
- Appels d'offres :
 - o Novembre-décembre 2023
 - o Mars – avril 2024
- Signature des marchés :
 - o Janvier 2024
 - o Juin 2024
- Démarrage des travaux : juin 2024

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

DEPENSES en HT		RECETTES en HT	
Prestations intellectuelles : Assistance à maîtrise d'ouvrage, SPS, Bureau de contrôle, étude thermique	118 573 €	DSIL (attribué en 2023)	100 000€
Bâtiment	766 176€	Fonds Vert (attribué 2023)	100 000€
Divers : annonces légales	728 €	Département du Morbihan (PST) 30 % (tranche 1 - 2023)	154 000 €
		Département du Morbihan (PST) 30% (tranche 2 – année 2024)	132 443 €
		Questembert Communauté (fonds de concours « ADS »)	10 200€
		<i>Total subventions</i>	496 643 €
		Reste à charge de la commune	388 834 €
Total dépenses	885 477 €	Total recettes	885 477 €

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du 8 mars 2023 modifiée le 10 mai 2023

Considérant la délibération du 20 juin 2023 ;

Considérant que le projet de rénovation des vestiaires et d'extension de la salle des sports répond aux critères du fond concours « ADS » de Questembert Communauté ;

Considérant l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre du PST,

Considérant l'attribution de la subvention DSIL 2023 ;
Considérant l'attribution de la subvention Fonds Vert 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement modificatif prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Questembert Communauté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Observations : La Région Bretagne dans le cadre de son programme « Bien Vivre en Bretagne » a réservé 120 000€ pour le projet de la salle de sports. Une demande de subvention sera à déposer probablement à l'automne.

2024.04.03 Cabinet médical : avenants aux marchés de travaux

Par délibérations du 22 novembre 2023 et du 17 janvier 2024, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux et leurs avenants dans la limite de 5 % de leur montant initial.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les avenants suivants :

- le 15/04/2024 de 2 534.32€HT pour le lot 1 – ossature bois/bardage portant le montant du marché à 125 322.10€HT pour la pose de bardage de la sous face du débord de toit.
- le 27/05/2024 de 310.56€ pour le lot 5 – couverture portant le marché à 19 822.95€HT pour le changement du diamètre de la sortie de la ventilation et suppression d'une naissance en zinc.

Au fil des travaux, des éléments complémentaires ou modificatifs entraînent des avenants supérieurs à 5% pour les lots suivants.

LOT	Montant initial du marché € HT	Objet de l'avenant	Montant de l'avenant € HT	Montant du marché total € HT
Lot N°1 – Gros Œuvre - Constructions Antoine – PLUMELEC	48 513.26	Moins-value soubassement Plus-value soubassement pour la mise en place d'un mur banché	2 686.43 €	51 199.69€
Lot n°3 – Cloison sèche CICS – Saint Nicolas du Tertre	18 213.81	Isolation des cloisons par une isolation biosourcée + métré plafond plaque pose trappe de visite + compte prorata + rattrapage coquille sur isolant	1 892.68€ (avenant n°1) 1 017.61€ (avenant n°2)	21 124€
Lot n° 6 – Electricité ABC et THOMAS SARL – PLUHERLIN/	32 362.15	Alarme Moins-value luminaires	1 734€	34 096.35€

ROCHEFORT EN TERRE				
Lot n°7 – Sanitaire / Plomberie / ECS ABC – PLUHERLIN	9 106.10	Adaptation sortie de toiture	788.20 €	9 894.30€
Lot n° 8 – Revêtement de sol - SARL Dano – Le Tournel – LA GACILLY	4 679.06	Chape	1 492.18€	6 171.24€
Lot n° 9 – Peinture intérieure - SARL Dano – Le Tournel – LA GACILLY	8 470.37	Coquille sur les m ² à peindre	1 394.49€	9 864.86€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les avenants pré-cités.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les avenants des lots 1-3-6-7-8-9.

Annexe 2 : avenants

Observations : Jean-Pierre GALUDEC informe le conseil municipal que la subvention DETR n'a pas été attribuée au projet.

Bénédicte GARÇON demande quels sont les pourcentages possibles sur les avenants.

2024.04.04 Programme de voirie 2024 : adoption et demande de subvention

La commission « voirie » s'est réunie le 7 février dernier et a examiné les routes nécessitant des travaux de réfection. Il a été constaté que les routes suivantes auraient besoin d'être refaites. L'entreprise COLAS a estimé le coût de ces travaux dans le cadre du groupement de commandes coordonné par Questembert Communauté.

N°	Linéaire en ml		en € HT	en € TTC
Revêtement de voirie				
1	Bodevrel	700	34 132,42 €	40 958,90 €
2	Cartudo	200	16 490,70 €	19 788,84 €
3	Les Herbinas - Cran	1175	54 116,83 €	64 940,20 €
	TOTAL 2023	2075	104 739.95 €	125 687.94 €

Ce programme représente 2.075 kilomètres pour un coût estimatif de 104 739.95€ HT.

Les conditions d'intervention du Conseil Départemental sont les suivantes : le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 25 000 € du km auquel un taux de subvention de 40 % est appliqué.

Ainsi, si ces 2.075 kms étaient réalisés, la subvention du département serait la suivante :

$$2.075\text{kms} \times 25\ 000\ \text{€} \times 40\ \% = 20\ 750\ \text{€}.$$

Des travaux de curage de fossés hors agglomération sont également envisagés. Ils seront réalisés par Questembert Communauté. Ces travaux, en cours d'évaluation, sont également subventionnables par le département.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les aides du Département du Morbihan ;

Sur proposition de la commission « voirie », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, de réaliser les travaux ci-dessus au titre du programme de voirie de l'année 2024 pour une longueur de voirie de 2.075 kilomètres, ainsi que le curage de fossés réalisé par Questembert Communauté ;
- **SOLLICITE**, les subventions auprès du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Observations :

- **Rémy ONIMUS** demande si une information dans le bulletin est prévue.
- **Vincent HAETJENS** demande où en sont les travaux sur les ponts. **Gildas POSSEME** indique que le travail sera réalisé conjointement avec la mairie de Molac pour réaliser l'étude sur les choix techniques sur le pont en direction de Cajafredo sur Molac. La commune de Molac porterait administrativement le programme. Pour les autres ponts, des travaux en régie sont envisagés. **Jean-Pierre GALUDEC** indique que le CERAMA a communiqué sur le déploiement d'aides financières.

2024.04.05 Gestion de la cantine : reconduction de la convention de mise à disposition du personnel de l'OGEC de l'école saint Gentien pour l'année scolaire 2024-2025

La commission « écoles - restauration scolaire » s'est réunie le 22 mai dernier afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la cantine.

Elle a examiné la proposition de reconduction de la convention entre l'OGEC de l'école Saint Gentien et la Commune de PLUHERLIN. Cette convention est basée sur une estimation en amont du coût de la mise à disposition du personnel :

- nombre de semaines d'école par an X nombre total d'heures de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel :

$$36 \text{ semaines} \times 13 \text{ h} \times 25 \times 15.06 \text{ €} = 7 \text{ 275.78 €}$$

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire pour l'année scolaire 2024-2025 la convention avec l'OGEC de l'école Saint Gentien telle que figurant en annexe.

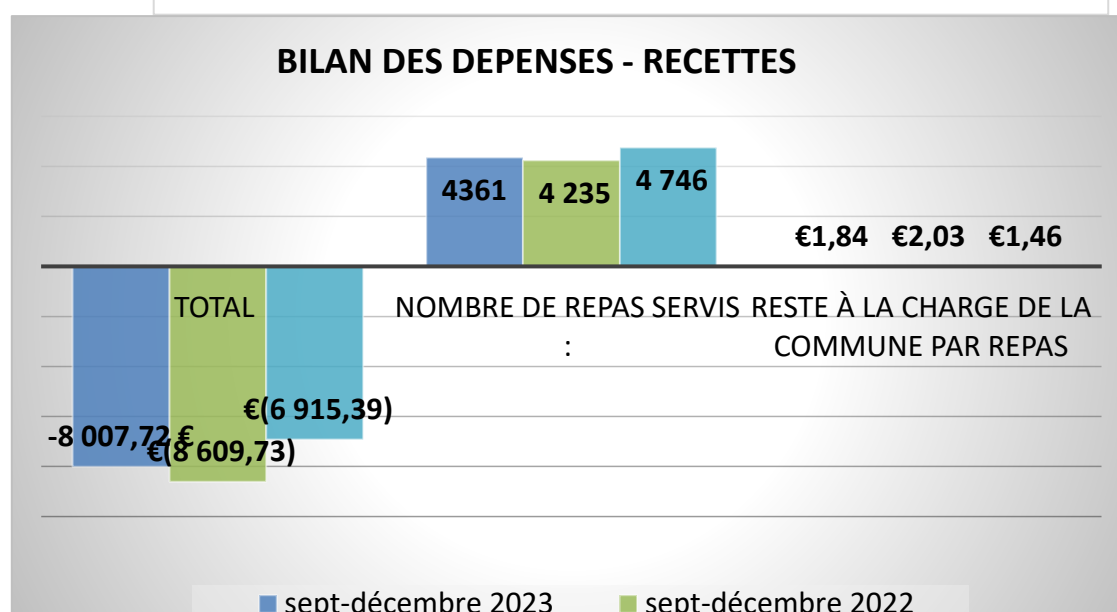
Annexe 3 : convention OGEC – restaurant scolaire

2024.04.06 Gestion de la cantine : adoption des tarifs pour la rentrée 2024-2025

Suite à la réunion de la commission « écoles – restauration scolaire » réunie le 22 mai dernier, un bilan de l'application des tarifs a été présenté.

DEPENSES REELLES	sept-décembre 2023	sept-décembre 2022	sept-décembre 2021
Prestation Armonys :	20 665,72 €	19 275,30 €	19 122,02 €
Remb encadrement à l'OGEC	1 736,82 €	1 726,74 €	1 841,69 €
Coût salarial Lydie KLOP pour 1 h 30 / repas	1 434,98 €	1 408,74 €	1 442,28 €
TOTAL	23 837,52 €	22 410,78 €	22 405,99 €
RECETTES REELLES	sept-décembre 2023	sept-décembre 2022	sept-décembre 2021
Paiement des familles	15 829,80 €	13 801,05 €	15 490,60 €
BILAN DEPENSES RECETTES	- 8 007,72 €	- 8 609,73 €	- 6 915,39 €
Nombre de repas servis :	4 361	4 235	4 746
Reste à la charge de la Commune par repas	- 1,84 €	- 2,03 €	- 1,46 €
Extrapolation pour une année scolaire complète : 36 semaines			
nombres de repas servis (estimation)	12 000	11 240	12 129
Coût estimatif annuel pour la collectivité	- 22 034,53 €	- 22 850,85 €	- 17 673,15 €

■ sept-décembre 2023 ■ sept-décembre 2022
■ sept-décembre 2021



Depuis le 1^{er} septembre 2023, les tarifs sont les suivants :

- tarif « enfant » : 3.60 €
- tarif « adulte » : 7.00 €
- repas pris sans réservation : 5.50 €

Suite à l'appel d'offres passé en groupement de commandes pour la réalisation des repas en liaison chaude, la société Armonys a été retenue. Les nouveaux tarifs sont les suivants

	2023/2024		2024/2025		Taux d'évolution
Repas enfant	3,09€ HT	3,26€ TTC	3,20€ HT	3.38€ TTC	+3,56%
Repas adulte	3,31€ HT	3.49€ TTC	3,45€ HT	3.64€ TTC	+4,23%
Frais fixes/mois	141,72€ HT	170,06€ TTC	152,35€ HT	182,82€ TTC	+7,5%

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIEN** les tarifs suivants pour la rentrée 2024/2025 :
 - tarif « enfant » : 3.60 €
 - tarif « adulte » : 7.00 €
 - repas pris sans réservation : 5.50 €.

Observations

- Jean-Pierre GALUDEC précise que les services périscolaires sont très bien utilisés à l'échelle de Questembert Communauté malgré la baisse des effectifs scolaires.
- Anne BEGO et Isabelle GUILLET présentent les difficultés du restaurant scolaire : bruit – temps d'attente pour les enfants... Une réflexion pour séparer les services des petits et des grands est engagée en lien avec la direction de l'école et le CIAS.
- Brigitte MAGRE souligne que le bruit est réel dans le restaurant scolaire.
- Jean-Pierre GALUDEC indique que ce travail est mené pour que les conditions de ce temps périscolaire soient bien vécues par les enfants et les encadrants.
- Bénédicte GARÇON souligne que la commission a émis l'intérêt de travailler sur la tarification de la cantine à 1€ pour l'an prochain. L'Etat compense l'écart.
- Jean-Paul FREOUX propose que des repas supplémentaires puissent être donnés à la population. Mais aujourd'hui il n'y a pas de rations supplémentaires.
- La commission « écoles – restauration scolaire » poursuivra le travail engagé pour améliorer le service et étudiera la tarification relative au quotient familial.

2024.04.07 *Gestion de la cantine : proposition de règlement intérieur*

La commission « écoles - restauration scolaire » réunie le 22 mai a fait évoluer le règlement intérieur afin d'intégrer :

- Les nouveaux tarifs
- Des objectifs du temps de la pause méridienne
- L'attitude attendue des élèves en annexant notamment une charte du bien vivre ensemble.
- Mentions RGPD

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur et la charte de bien vivre ensemble tels qu'annexés.

Annexe 4 : règlement intérieur restaurant scolaire et charte du bien vivre ensemble

Observations :

- Sabrina LUCAS suggère qu'une lecture de la charte soit faite aux élèves par un élu.

2024.04.08 *Gestion de la garderie périscolaire : proposition de reconduction de la convention de mise à disposition du personnel de l'OGEC de l'école Saint Gentien pour l'année scolaire 2024-2025*

La commission « écoles restauration scolaire » s'est réunie le 22 mai afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la garderie périscolaire.

Elle a examiné la proposition de reconduction de la convention entre l'OGEC de l'école Saint Gentien et la Commune de PLUHERLIN. Cette convention est basée sur une estimation en amont du coût de la mise à disposition du personnel :

- nombre de semaines d'école par an X nombre total d'heures de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel

$$36 \text{ semaines} \times 17\text{h} \times 15,06 \text{ €} = 9\,216,72\text{€}$$

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l'unanimité :

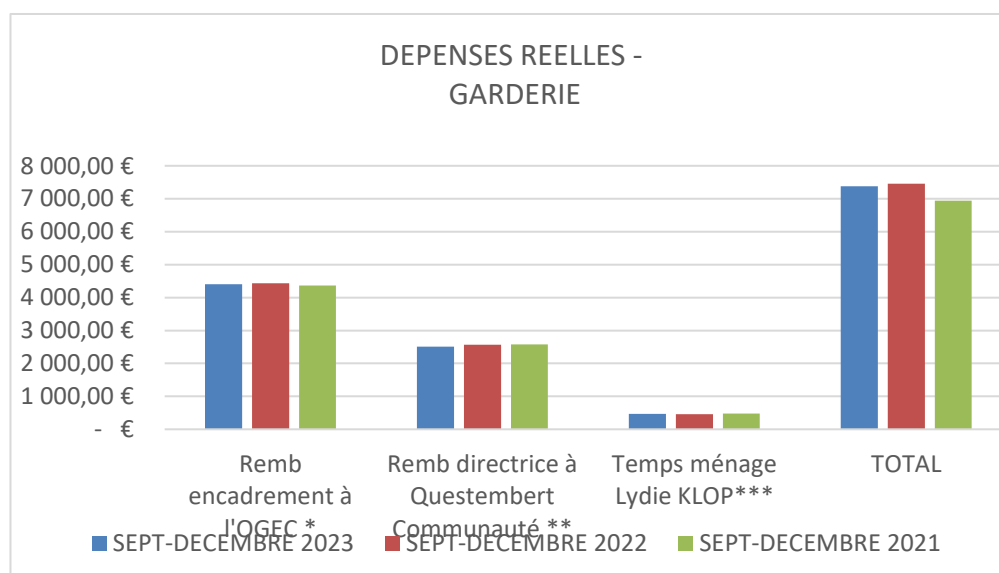
- DECIDE** de reconduire pour l'année scolaire 2024-2025 la convention avec l'OGEC de l'école Saint Gentien telle que figurant en annexe.

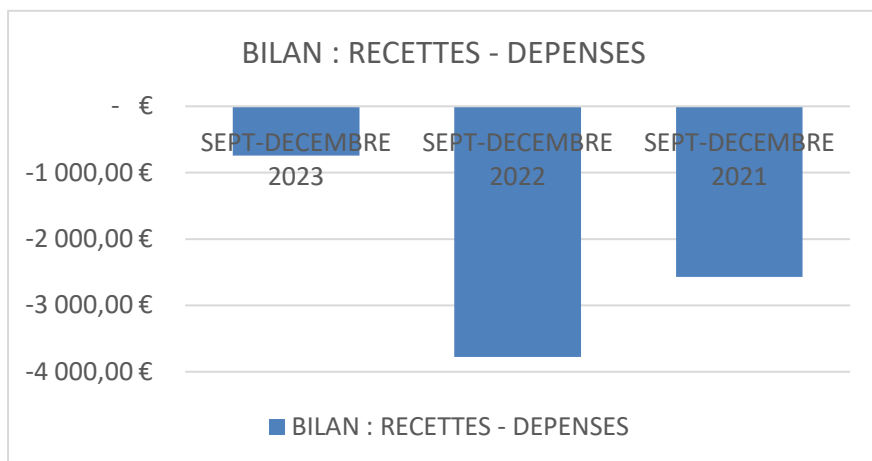
Annexe 5 : convention OGEC – garderie

2024.04.09 Gestion de la garderie périscolaire : proposition de tarifs pour la rentrée 2024-2025

La commission « écoles restauration scolaire » s'est réunie le 22 mai afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la garderie périscolaire.

BILAN GARDERIE PERISCOLAIRE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023			
DEPENSES REELLES	SEPT-DECEMBRE 2023	SEPT-DECEMBRE 2022	SEPT-DECEMBRE 2021
Remb encadrement à l'OGEC *	4 400,28 €	4 430,88 €	4 369,68 €
Remb directrice à Questembert Communauté **	2 514,20 €	2 567,60 €	2 573,20 €
Temps ménage Lydie KLOP***	469,30 €	460,72 €	474,32 €
TOTAL	7 383,78 €	7 459,20 €	6 942,88 €
RECETTES REELLES			
Paiement des familles	3 112,36 €	2 629,54 €	2 757,60 €
Part CAF - contrat enfance jeunesse 13 semaines / 36	3 526,88 €	1 053,17 €	1 615,88 €
TOTAL	6 639,24 €	3 682,71 €	4 373,48 €
BILAN : RECETTES - DEPENSES	- 744,54 €	- 3 776,49 €	- 2 569,40 €
Extrapolation pour une année scolaire complète : 36 semaines			
(coût convention OGEC + direction garderie - (part famille + PSO + CEJ sur 36 semaines))	3 544,39 €	4 143,35 €	5 209,48 €
Dépense annuelle pour la collectivité	3 544,39 €	4 143,35 €	5 209,48 €





Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **MAINTIENT** les tarifs suivants pour la rentrée 2024/2025 :

Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d’heure	Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d’heure
Inférieur à 634	0.39 €	Entre 1184 et 1296	0.45 €
Entre 635 et 957	0.40 €	Supérieur à 1297	0.47 €
Entre 958 et 1183	0.43 €		

- **Majoration** : 10€ par 1/4 d’heure

Observations :

- **Jean-Pierre GALUDEC** précise que la commission « écoles – restauration scolaire » mènera un travail sur les quotients familiaux à l’automne prochain. Ceci afin d’évaluer leur pertinence au regard de l’évolution de la population depuis 2019.

2024.04.10 : Gestion de la garderie périscolaire : proposition de règlement intérieur

La commission « écoles - restauration scolaire » réunie le 22 mai a fait évoluer le règlement intérieur afin d’intégrer :

- Les nouveaux tarifs
- Des objectifs de la garderie
- L’attitude attendue des élèves en annexant notamment une charte du bien vivre ensemble
- Mentions RGPD

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « écoles – restauration scolaire » après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur et la charte de bien vivre ensemble tels qu’annexés.

Annexe 6 : règlement intérieur garderie et charte du bien vivre ensemble

2024.04.11 Eclairage public : Programme de remplacement de 64 luminaires - conventions Morbihan Energie – Opération n°5611C2024001

Morbihan Energie a sollicité les communes du Morbihan adhérentes de leur intérêt de participer au programme de rénovation du parc d'éclairage public financé en partie par le Fonds Vert. Par courrier du 17 janvier dernier, le Préfet du Morbihan et Morbihan Energie ont confirmé leur soutien financier pour ces travaux. Il s'agit de remplacer 80 luminaires énergivores. Une aide de Morbihan Energie à hauteur de 25% et une aide du Fonds Vert à hauteur de 25% permet un reste à charge pour la commune de 50% des dépenses HT.

Le financement du Fonds vert est directement touché par Morbihan énergies et déduit de la somme demandée à la commune (dépense). La subvention Morbihan énergies est quant à elle reversée à la commune (recette).

Le programme s'établit en 2 opérations :

- Opération n° 56171C2024001 pour 64 luminaires
- Opération n°56171C2023013 pour 16 luminaires

Opération n° 56171C2024001

La contribution prévisionnelle de la commune est la suivante :

	HT	TVA	TTC	
Montant prévisionnel des travaux (A)	59 370.00€	11 874.00€	71 244.00€	
Subventions d'organismes extérieurs à percevoir par Morbihan Énergies - prévisionnel (B) (25%)	14 842.50€			Financement Fonds Vert
Montant à verser par la commune (C = A - B)	44 527.50€	11 874.00€	56 401.50€	

Participation Morbihan énergies à inscrire en recette:

	Montants
Montant plafonné de l'opération (D)	59 370.00€
Participation de Morbihan Énergies (E = 25% de D)	14 842.50€

Le coût résiduel prévisionnel pour la commune est de 29 684.5€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 abstentions :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et les pièces nécessaires au bon déroulement du programme.
- **DIT** que les crédits au budget 2024 sont prévus.

Annexe 7 : convention Morbihan Energie

Observations :

- **Bénédicte GARÇON** demande ce que deviennent les anciennes ampoules. Est-ce qu'on ne peut pas seulement changer les ampoules au fur et à mesure ?
- **Rémy ONIMUS** demande quels sont les gains ?
- **Jean-Pierre GALUDEC** précise que c'est suite à un appel à projet Fonds Vert pour lequel Morbihan Energie a été lauréat que la commune peut bénéficier d'une aide.

- Les gains environnementaux sont réels pour la faune et la flore.

2024.04.12 Eclairage public : Programme de remplacement de 16 luminaires - conventions Morbihan Energie – Opération n°56171C2023013

Morbihan Energie a sollicité les communes du Morbihan adhérentes de leur intérêt de participer au programme de rénovation du parc d'éclairage public financé en partie par le Fonds Vert. Par courrier du 17 janvier dernier, le Préfet du Morbihan et Morbihan Energie ont confirmé leur soutien financier pour ces travaux. Il s'agit de remplacer 80 luminaires énergivores. Une aide de Morbihan Energie à hauteur de 25% et une aide du Fonds Vert à hauteur de 25% permet un reste à charge pour la commune de 50% des dépenses HT.

Le financement du Fonds vert est directement touché par Morbihan énergies et déduit de la somme demandée à la commune (dépense). La subvention Morbihan énergies est quant à elle reversée à la commune (recette).

Le programme s'établit en 2 opérations :

- Opération n° 56171C2024001 pour 64 luminaires
- Opération n°56171C2023013 pour 16 luminaires

Opération n° 56171C2023013

La contribution prévisionnelle de la commune est la suivante :

	HT	TVA	TTC	
Montant prévisionnel des travaux (A)	15 560.00€	3 112.00€	18 672.00€	
Subventions d'organismes extérieurs à percevoir par Morbihan Énergies - prévisionnel (B) (25%)	3 890.00€			Financement Fonds Vert
Montant à verser par la commune (C = A - B)	11 670.00€	3 112.00€	14 782.00€	

Participation Morbihan énergies à inscrire en recette:

	Montants
Montant plafonné de l'opération (D)	15 560.00€
Participation de Morbihan Énergies (E = 25% de D)	3 890.00€

Le coût résiduel prévisionnel pour la commune est de 7 780€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 abstentions :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et les pièces nécessaires au bon déroulement du programme.
- **DIT** que les crédits au budget 2024 sont prévus.

Annexe 8 : conventions Morbihan Energie

2024.04.13 : Finances : demande de subvention du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan pour l'organisation de la fête du lait

Le 2 juin a eu lieu la 20^{ème} édition de la Fête du Lait bio organisée par le Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan. Cette fête propose des petits déjeuners à la ferme, un mini-marché et une visite de la ferme. A l'occasion de cette 20^{ème} édition des animations et des concerts auront lieu. Cette fête s'est déroulée sur la commune de Pluherlin à la ferme des Folaisons.

Une proposition de partenariat est sollicitée auprès de la commune pour soutenir l'évènement pour un montant de 150€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** financièrement l'évènement à hauteur de 150€.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'évènement.
- **DIT** que les crédits au budget 2024 sont prévus.

Annexe 9 : convention GAB 56

Observations :

- **Le conseil municipal se félicite de la réussite de la fête du lait.**

2024.04.14 : Salon du livre jeunesse : Convention tripartite 2024-2026

Le salon du livre jeunesse de Questembert est maintenant installé chaque année sur le territoire. La commune de Questembert est l'organisateur de la manifestation et Questembert Communauté :

- Coordonne les interventions scolaires des auteurs hors Questembert avec le soutien des médiathèques
- Finance les chèques-livres pour l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire de la TPS au CM2 et coordonne leur distribution dans les écoles.
- Participe aux frais engagés par la ville de Questembert en finançant avec les communes les interventions scolaires auteurs pour l'ensemble du territoire.

La convention tripartite 2024-2026 ci-annexée s'appuie sur les principes des éditions précédentes à savoir :

- Un investissement en temps de travail et une participation active des bibliothécaires,
- La collaboration des équipes enseignantes,
- Un soutien financier de vos communes notamment
 - Pour la rémunération des auteurs : 400€ pour une école ce qui correspond à 2 rencontres d'1h avec 2 classes (200€/séance/classe)
 - Pour les frais de déplacements des bibliothécaires
 - Pour les fournitures pour les ateliers scolaires
 - Pour l'acquisition des livres des auteurs accueillis
 - Pour le(s) repas des bibliothécaires et des auteurs intervenants,
- La rencontre supplémentaire à prévoir pour que toutes classes accueillent un auteur seront soutenues financièrement par Questembert Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention tripartite ci-annexée.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention tripartite.
- **PREVOIT** les crédits aux budgets 2024 à 2026.

Annexe 10 : convention tripartite salon du livre 2024-2026

2024.04.15 Population : convention enquête famille de l'INSEE

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. En 2025, l'enquête Famille de l'INSEE, visant à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui (enfants résidant hors logement, contacts des grands -parents avec leurs petits-enfants...) sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement. Cette enquête est réalisée par l'INSEE depuis 1954 ; elle n'est conduite que tous les 10 ans pour saisir les grandes évolutions de la société. La commune de Pluherlin a été tirée au sort ; l'échantillon comprend 2000 communes.

La réponse à cette enquête se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, ainsi une réponse internet au recensement de la population se traduira par une réponse internet à l'enquête famille. Afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête une dotation forfaitaire complémentaire sera allouée à la commune. Afin de formaliser les engagements mutuels entre l'INSEE et la commune, une convention doit être signée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention.

Annexe 11 : convention INSEE

2024.04.16 Location de salle : demande de gratuité pour la réunion annuelle des bénévoles de la communauté des paroisses de Questembert

La communauté de paroisses de Questembert envisage la réunion annuelle des bénévoles le 13 juin 2025 pour un dîner accueillant 200 personnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** la gratuité à la communauté des paroisses de Questembert.

INFORMATIONS :

- Déontologue – Mme Corinne Hervé : note de présentation rôle et saisine
- Marché de restauration scolaire : 2 offres – Armonys restauration a été retenue pour 3 ans.
- Organisation commémoration de la Grande Métairie => réunion de travail le 12 juin prochain à 17h.
 - o Navette dès 9h30 // Privilégier la navette car peu de parkings.
 - o La route départementale sera barrée.
 - o Les élus sont invités à se mobiliser pour accueillir les participants.
- Retour réunion publique le 31 mai PCS – réserve communale
 - o Une quarantaine de participants
 - o Des inscriptions pour s'investir dans la réserve communale.
 - o Le DICRIM devrait être joint au prochain bulletin municipal.
 - o Le prochain conseil municipal sera sollicité pour la création de la réserve communale.

REUNIONS EXTRA-MUNICIPALES : Compte rendu des délégués.

Rémy Onimus pour la salle des sports :

- Les services techniques et associations ont vidé la salle.
- Préparation du chantier semaine prochaine : clôture du chantier
- Démarrage travaux mi-juin 2024
- Désamiantage : septembre 2024 pour 4 semaines

- Travaux d'extension octobre 2024 à juin 2025

Jean-Paul Fréoux demande de profiter du chantier pour construire le préau. Jean-Pierre Galudec rappelle que le conseil municipal avait validé le fait de l'indiquer dans le permis de construire mais que la réalisation ne se ferait pas cette année et selon un chantier participatif avec les associations.

Bénédicte GARÇON demande comment vont faire les associations pendant les travaux.

- Des solutions pour le basket sont en discussions avec les clubs et communes de Pleucadeuc, Limerzel, Bohal
- Demande faite à Questembert Communauté pour installer des filets de volley sur le site du Moulin Neuf.
- Le citypark sera plus utilisé notamment par Douzick.

Jean-Paul FREOUX fait état de l'assemblée générale de Bruded qui s'est déroulée à Lauzach.

Jean-Pierre GALUDEC informe le conseil municipal que la commission urbanisme a choisi 3 candidats admis à auditionner demain. Le 27 juin à Langouët, Bruded propose une visite des opérations de lotissements ; l'invitation est ouverte auprès du conseil municipal.

Jean-Paul FREOUX et Roselyne LOYER font état de l'assemblée générale d'Envol56.

CALENDRIER

- 13 juin à 18h30 : Conseil municipal d'information : Point sur le PLUi

Prochain conseil municipal le 3 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h15.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 03 juillet 2024.

Gildas POSSEME
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Maire